

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 septembre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 septembre 2020, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 18 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi (voir annexe), dans laquelle celui-ci appelle l'attention du Conseil sur ce qui s'est passé récemment dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Munir Akram



Annexe à la lettre datée du 23 septembre 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La présente lettre fait suite à mes lettres précédentes des 1^{er}, 6, 13 et 26 août, 16 septembre, 31 octobre et 12 décembre 2019 et des 9 mars, 10 avril, 21 mai et 1^{er} août 2020 concernant les événements survenus dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde.

Le Rashtriya Swayamsevak Sangh et le Parti Bharatiya Janata, actuellement au pouvoir à New Delhi, mettent en œuvre dans le Jammu-et-Cachemire occupé ce que leurs dirigeants eux-mêmes ont appelé une « solution finale », en s'employant méthodiquement à modifier la démographie du territoire. De nouvelles mesures prises dans le cadre de la politique sur le domicile ont été promulguées pour permettre aux personnes originaires d'Inde de s'installer de façon permanente dans le Jammu-et-Cachemire occupé et d'y acquérir une résidence, un emploi et des biens.

Ainsi, des « certificats de domicile » illégaux sont distribués en priorité au personnel des forces armées et aux fonctionnaires, leurs enfants et leur famille, ainsi qu'aux entrepreneurs et bureaucrates indiens qui contribuent à l'effort de colonisation mené par l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé. Selon les médias indiens eux-mêmes, plus de 1,6 million de ces « certificats » ont été délivrés depuis mars 2020.

L'Inde cherche à faire du Jammu-et-Cachemire occupé, territoire à majorité musulmane, un territoire à majorité hindoue, pour affaiblir l'identité distincte du peuple cachemirien et faire ainsi obstacle au plébiscite qu'il avait été envisagé de tenir dans les résolutions applicables du Conseil de sécurité. Cela constitue également une violation du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève.

S'attaquant une fois de plus à l'identité culturelle des musulmans du Cachemire, l'Inde a récemment présenté un projet de loi visant à modifier le statut de l'ourdou, une langue associée aux musulmans et à leur identité et aujourd'hui la seule langue officielle du territoire. L'objectif de la politique menée par le Rashtriya Swayamsevak Sangh et le Parti Bharatiya Janata n'est autre que d'imposer l'hindi et d'autres langues indiennes comme langues officielles du Jammu-et-Cachemire occupé.

Les dirigeants indiens font état d'un « retour à la normale » dans le Jammu-et-Cachemire occupé. Cela est complètement faux. Au contraire, une force d'occupation de 900 000 soldats indiens règne de manière impitoyable sur 8 millions de personnes. Toutes les libertés et tous les droits fondamentaux sont mis en pièces et bafoués. Plus de 500 hauts responsables politiques et fonctionnaires cachemiriens sont toujours détenus arbitrairement dans des prisons indiennes, malgré la situation d'urgence due à la pandémie de COVID-19, qui est utilisée pour dénigrer davantage les musulmans, auxquels tout traitement est refusé, et renforcer le confinement. On ignore toujours où se trouvent des milliers de jeunes innocents, y compris des mineurs, enlevés par les forces indiennes. L'usage brutal et excessif de la force, y compris au moyen de fusils à plomb, contre des manifestants non armés et pacifiques, se poursuit sans relâche, comme en témoigne l'attaque récente d'un cortège religieux de musulmans chiites cachemiriens.

Des centaines de jeunes Cachemiriens continuent d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires lors de soi-disant « accrochages » et de ce que l'on appelle des « opérations de bouclage et de ratissage ». Les autorités indiennes vont jusqu'à refuser de restituer aux familles leurs dépouilles mortelles et leur permettre de leur

donner une sépulture décente. Des villages et des quartiers entiers subissent des « punitions collectives », au cours desquelles les maisons des Cachemiriens sont incendiées ou rasées.

Les forces de sécurité indiennes sont directement responsables de ces violations graves et constantes du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire. Pourtant, pas un seul de leurs membres n'a jusqu'à présent été puni. Bien au contraire, ils sont protégés contre les poursuites par des lois obscures, telles que la loi accordant des pouvoirs spéciaux aux forces armées indiennes, la loi sur la sécurité publique et la loi sur la prévention des activités illégales, lesquelles leur permet de commettre ces crimes en toute impunité.

L'Inde continue de réduire les médias et les journalistes au silence en imposant des restrictions sans précédent à la liberté de la presse. Les médias d'information, paralysés par l'interruption de tous les modes de communication dans le territoire occupé, subissent de surcroît des mesures draconiennes telles que la « Politique relative aux médias » adoptée en 2020. Des journalistes en reportage au Cachemire ont été pris pour cible, agressés, intimidés, arrêtés ou assassinés.

Tout cela est bien documenté dans les rapports de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les communications des rapporteurs spéciaux et rapporteuses spéciales du Conseil des droits de l'homme, les déclarations des organisations de défense des droits humains et de la société civile et les publications médiatiques. Dans une déclaration commune prononcée le 4 août 2020 (soit la veille du premier anniversaire du siège militaire violent et inhumain du Jammu-et-Cachemire occupé et de l'adoption de mesures illégales et unilatérales visant à modifier le statut d'un territoire contesté quoique reconnu internationalement), 18 experts mandatés au titre de procédures spéciales ont fait état d'une situation des droits de l'homme « en chute libre » dans le territoire.

Afin de détourner l'attention de la communauté internationale et nationale des crimes ignobles qu'ils commettent dans le Jammu-et-Cachemire occupé, les dirigeants du Rashtriya Swayamsevak Sangh et du Parti Bharatiya Janata ont intensifié leur rhétorique belligérante contre le Pakistan, le menaçant notamment d'agression militaire. Les déclarations chauvines et hostiles proférées par New Delhi se doublent de violations aveugles et non provoquées du cessez-le-feu le long de la ligne de coordination des opérations et de la ligne de démarcation provisoire, où la population et les zones civiles sont délibérément prises pour cible par des tirs d'artillerie et de mortiers de gros calibre, ainsi que par des armes automatiques.

Rien qu'en 2020, l'Inde a commis plus de 2 200 violations du cessez-le-feu, qui ont fait 17 morts et 171 blessés graves parmi des civils innocents.

Nous avons informé le Conseil de sécurité d'une probable escalade de la part de l'Inde, dont nous redoutons qu'elle monte une opération sous « fausse bannière » pour justifier une nouvelle agression. Le Pakistan ne souhaite pas un nouveau conflit avec l'Inde. Il a jusqu'à présent fait preuve de la plus grande retenue, mais se défendra résolument en cas d'agression.

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé par le Conseil de sécurité d'observer et de signaler les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de coordination des opérations et de la ligne de démarcation provisoire, et d'enquêter à leur sujet. Les activités qu'il mène à cet effet sont fortement limitées du fait du nombre restreint de ses observateurs et de l'absence de coopération dont fait preuve l'Inde. Il faut renforcer le Groupe et contraindre l'Inde à autoriser la libre circulation des observateurs de son côté de la ligne de coordination des opérations pour permettre à l'UNMOGIP d'observer toutes les violations du cessez-le-feu, tel que le prévoit son mandat, et de les signaler au

Conseil de sécurité. Des informations précises et en temps utile permettront au Conseil de prévenir une éventuelle escalade.

La détérioration de la situation au Jammu-et-Cachemire occupé illégalement par l'Inde devrait être un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité directe et légale, au titre de ses propres résolutions et de la Charte des Nations Unies, d'aborder et de résoudre ce différend.

À cette fin, le Conseil de sécurité doit impérativement exiger que l'Inde :

- Lève immédiatement le siège militaire qui se poursuit et mette fin aux mesures qui ont été prises illégalement et unilatéralement depuis le 5 août 2019
- Supprime les restrictions concernant les communications et la liberté de circulation et de réunion pacifique
- Libère sur-le-champ les dirigeants pakistanais incarcérés afin qu'ils puissent relayer la volonté des Cachemiriens
- Relâche tous les Cachemiriens détenus arbitrairement et illégalement
- Abroge les nouvelles règles sur la résidence, qui visent à modifier la structure démographique du Jammu-et-Cachemire occupé
- Abolisse les lois draconiennes qui permettent aux forces d'occupation indiennes de continuer à violer impunément les droits humains
- Poursuive le personnel militaire et civil impliqué dans des violations massives des droits humains dans le territoire occupé
- Autorise les observateurs des Nations Unies, les organisations internationales de défense des droits humains, les organisations humanitaires et les médias internationaux à accéder au territoire occupé.

J'espère que le Conseil prendra connaissance de cette question grave et urgente qui nécessite une solution immédiate. Il est impératif de fournir une aide humanitaire aux Cachemiriens pris au piège dans le territoire occupé et de maintenir la paix et la sécurité dans la région.

(Signé) Makhdoom Shah Mahmood **Qureshi**
